



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Onde – Outil numérique pour la direction d'école

Fiche 02 – Constat des effectifs – directeurs et directrices d'école

Septembre 2026 – Document rédigé à partir de la version 3.34 de Onde

Table des matières

Le constat des effectifs	3
Calendrier du constat des effectifs 2026-2027	3
Points clés à retenir	3
Actions à réaliser par les directeurs et directrices d'école	4

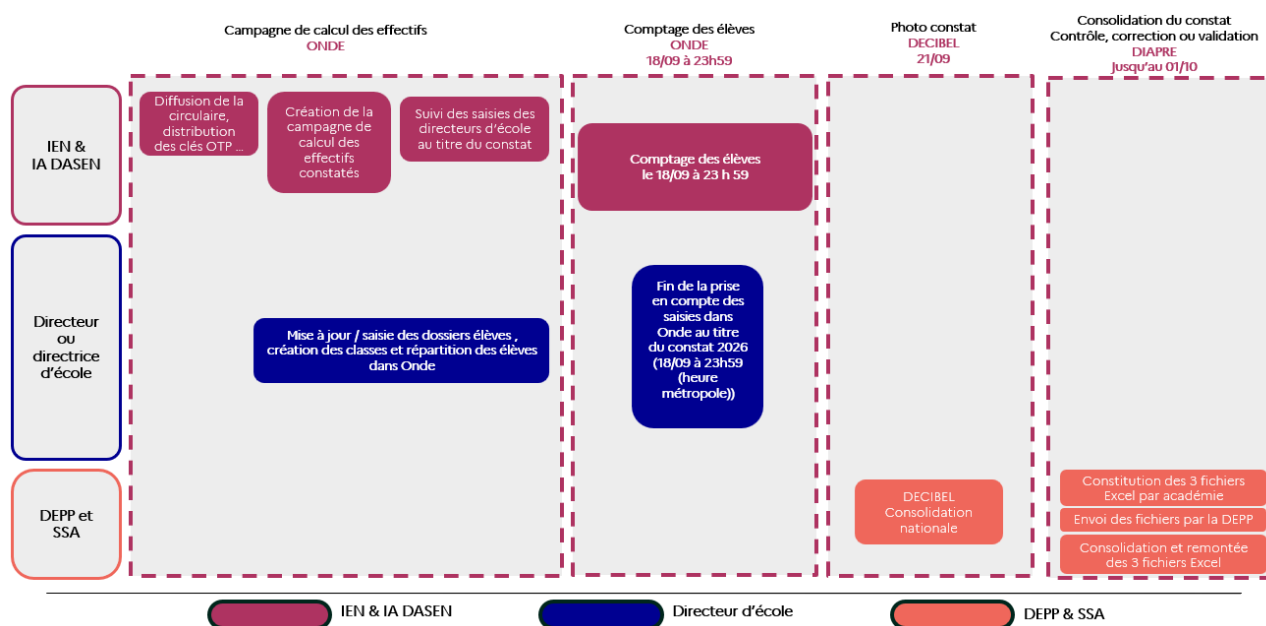
Le constat des effectifs

Le « constat des effectifs » appelé également « constat de rentrée », permet d'organiser **une campagne de recensement des effectifs scolaires** et d'obtenir une vision fiable du nombre d'élèves réellement présents dans les écoles.

La campagne est initiée par un agent en DSDEN par la saisie dans Onde, de la date fixée pour le comptage des élèves (**18/09 à 23h59**). Les directeurs et directrices d'école sont ensuite alertés dans Onde et doivent vérifier et **mettre à jour les données** dans Onde si nécessaire au plus tard à la date indiquée.

Une fois la campagne lancée, l'agent en DSDEN peut suivre les saisies des directeurs et directrices d'école, réaliser des relances si nécessaire via l'extraction Décibel ou l'extraction disponible dans l'application.

Calendrier du constat des effectifs 2026-2027



Points clés à retenir

Nouveautés par rapport à Onde v1 :

- La validation des effectifs par les directeurs d'école n'est plus requise. Les effectifs sont désormais pris en compte dès la mise à jour des dossiers des élèves dans Onde.
- La demande d'immatriculation des élèves est réalisée automatiquement dès qu'un élève admis acceptés dans l'école, ce qui permet d'anticiper la création de l'INE pour la rentrée suivante et de limiter le nombre d'élèves sans INE.
- Le suivi des élèves ne disposant pas d'un INE est assuré directement par les agents en DSDEN. Aucune démarche n'est attendue de la part des directeurs et directrices

d'école. Toutefois, ces derniers peuvent être contactés par les agents en DSDEN afin de vérifier la présence effective de l'élève au sein de l'école.

Les effectifs pris en compte :

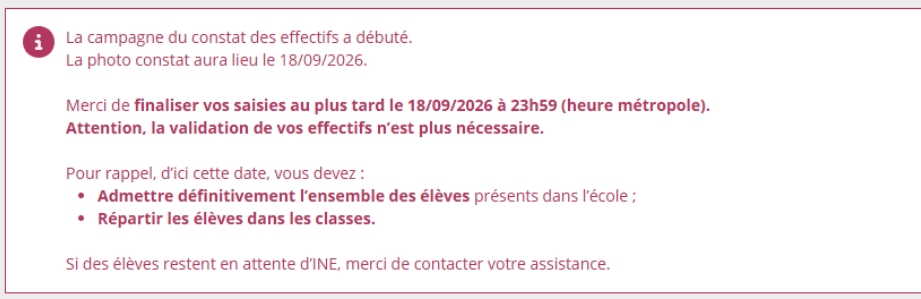
- Seuls les élèves **admis définitivement**, répartis dans une classe et disposant d'un INE sont comptabilisés dans le constat des effectifs.

Actions à réaliser par les directeurs et directrices d'école

Lorsqu'une campagne de constat des effectifs est lancée par l'agent en DSDEN, plusieurs actions sont à réaliser par les directeurs et directrices d'école : vérification de la date fixée pour le comptage des élèves et la mise à jour des dossiers élèves dans Onde.

1. Vérification de la date fixée pour le comptage des élèves

Après la création de la campagne de constat des effectifs par l'agent en DSDEN, un message informatif est affiché au niveau du tableau de bord sur Onde.

Description	Capture d'écran
Accès à la notification Pour accéder au message de notification, connectez-vous sur Onde avec vos identifiants habituels. Le message est affiché sur le tableau de bord lorsqu'une campagne de constat des effectifs est en cours. Le message précise la date de comptage des élèves. Les effectifs de l'école doivent être mis à jour au plus tard à la date indiquée. Pour l'année scolaire 2026-2027, cette dernière est fixée au 18/09/2026 à 23h59. En parallèle, les concernées peuvent être informées, par mél ou par courrier, du lancement de la campagne de constat des	<i>Exemple du message d'alerte :</i> 

Description	Capture d'écran
effectifs ainsi que de la période de saisie des données.	

2. Mise à jour des dossiers élèves

Aucun écran spécifique n'est dédié à la mise à jour des données pour le constat des effectifs : les mise à jour à effectuer correspondent aux saisies habituelles dans Onde, en fonction de l'état des dossiers élèves.

Description

Capture d'écran

Pour identifier les élèves qui nécessitent une action, se reporter aux **indicateurs disponibles** sur le tableau de bord de Onde, dont :

- Le nombre d'élèves **admis acceptés**, afin de les admettre définitivement dans l'école.
- Le nombre d'élèves **admis définitifs non répartis**, afin de les répartir dans une classe ou un regroupement.

Cliquez ensuite sur le chiffre correspondant à l'indicateur afin d'accéder à la liste des élèves concernés.

▼ Effectifs

Effectifs 2025 - 2026	Effectifs 2026 - 2027
INSCRITS 0	INSCRITS 0
ADMISSIBLES 3	ADMISSIBLES 0
ADMIS ACCEPTÉS 37	ADMIS ACCEPTÉS 1
Répartis 9	Répartis 3
Non répartis 28	Non répartis 8
ADMIS DÉFINITIFS 136	PASSAGES DANS L'ÉCOLE 0
Répartis 133	Répartis 0
Non répartis 3	Non répartis 0
RADIABLES 1	RADIABLES 1
RADIÉS 262	Quittant l'école 0
	Sans passage 1